

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL
FRANCE COMPÉTENCES
6, rue du Général AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Etablissement Public National France compétences
Siège social : 6, rue du Général Audran - 92 400 COURBEVOIE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement Public National France compétences relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement public National à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observations

Sans remettre en cause l'expression exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits significatifs décrits dans l'annexe des comptes annuels :

- Partie 1.1 « Situation nette négative » : l'Etablissement Public National expose :

« La perte de l'exercice conduit à une situation nette négative cumulée de 10.4 milliards d'euros au 31 décembre 2025.
Afin de faire face à son passif exigible, France compétences a de nouveau sollicité ses partenaires bancaires et recouru à l'emprunt. »
- Partie 3 « Changement de méthode et de présentation » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification des documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Etablissement public national à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été examinés par la Commission audit et finances de votre Etablissement Public National.

7 - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
NSK AUDIT



Manuel Navarro

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	2025			2024
	Valeurs brutes	Amort. & provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	24 111 884	19 334 020	4 777 864	4 930 661
Immobilisations corporelles	846 630	639 572	207 057	253 642
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL 1	24 958 514	19 973 592	4 984 922	5 184 304
ACTIF CIRCULANT				
<u>CREANCES D'EXPLOITATION</u>				
Adhérents et comptes rattachés	1 148 903 928	-	1 148 903 928	1 151 426 646
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Créances fiscales & sociales	-	-	-	-
Autres créances	213 872	-	213 872	1 785
Charges constatées d'avance	2 573 765	-	2 573 765	1 937 360
<u>COMPTES FINANCIERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	708 850 341	-	708 850 341	1 034 205 642
TOTAL 2	1 860 541 906	-	1 860 541 906	2 187 571 433
TOTAL ACTIF	1 885 500 420	19 973 592	1 865 526 827	2 192 755 737

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Réserves	-	-
Report à nouveau	- 10 091 241 238	- 9 469 186 071
Résultat de l'exercice	- 350 553 118	- 622 055 166
TOTAL 1	- 10 441 794 356	- 10 091 241 238
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	-	-
TOTAL 2	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour Financement de la Formation Continue	-	-
Provisions pour autres risques et charges	1 234 319	1 390 268
TOTAL 3	1 234 319	1 390 268
DETTES		
<u>DETTES FINANCIERES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 469 991 288	800 000 000
Emprunts et dettes financières diverses	6 742 219	4 042 333
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Adhérents et comptes rattachés	10 818 434 378	11 467 811 483
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 511 070	8 616 243
Dettes fiscales et sociales	2 407 909	2 136 647
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL 4	12 306 086 864	12 282 606 707
TOTAL PASSIF	1 865 526 827	2 192 755 737

DETAIL DU BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	24 958 514
-------------------------	-------------------

Immobilisations incorporelles	24 111 884
--------------------------------------	-------------------

- Logiciels	17 382 065
- SI commun ATPro	6 057 656
- Immobilisations en cours	-
- Avances et acomptes	672 163

Immobilisations corporelles	846 630
------------------------------------	----------------

- Agencements, Aménagements & installation	176 644
- Matériel de bureau et informatique	649 446
- Mobilier de bureau	20 541
- Avances et acomptes	-

Immobilisations financières	-
------------------------------------	----------

- Dépôts de garantie versés	-
-----------------------------	---

ACTIF CIRCULANT	1 860 541 906
------------------------	----------------------

CREANCES D'EXPLOITATION

Adhérents et comptes rattachés	1 148 903 928
---------------------------------------	----------------------

- Contributions Form. Prof. & apprent. OPCO à rec.	7 418 401
- Contributions URSSAF Caisse nationale à recevoir	1 040 939 399
- Contributions CCMSA à recevoir	62 220 489
- Contributions CPS Saint Pierre et Miquelon à recevoir	363 708
- Contributions travailleurs indépendants à recevoir	28 252 176
- RAN CIF CDI & CDD à recevoir	-
- Excédents de trésorerie à recevoir	9 709 756

Subventions à recevoir	-
-------------------------------	----------

- Subvention à recevoir	-
-------------------------	---

Créances fiscales et sociales	-
--------------------------------------	----------

- Créances sociales à recevoir	-
- Créances fiscales à recevoir	-

Autres créances	213 872
------------------------	----------------

- Autres créances: redevances SI AT Pro	123 872
- Autres créances: Unédic convention démission-reconv.	90 000

Charges constatées d'avance	2 573 765
------------------------------------	------------------

- Locations mobilières	2 579
- Locations immobilières	217 130
- Charges locatives	61 518
- Assurances	26 305
- Abonnements documentation	14 456
- Frais PTT-TELECOM	759
- Taxe foncière	25 926
- Médecine du travail 2026	10 032
- Licences	311 609

Charges constatées d'avance (suite)

- Avances marché CEP 2026

1 903 452

COMPTES FINANCIERS**Disponibilités****708 850 341**

- Trésor Public/Fonctionnement

8 172 721

- Trésor Public/Intervention

699 724 769

- Bred Fonctionnement

734 549

- Bred Gestion emprunt

-

- Caisse Epargne IDF Gestion emprunt

30 413

- LCL Gestion emprunt

187 889

DETAIL DU BILAN PASSIF

FONDS PROPRES	- 10 441 794 356
----------------------	-------------------------

Réserves	-
Report à nouveau	- 10 091 241 238
Résultat	- 350 553 118

FONDS DEDIES	-
---------------------	----------

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 234 319
---	------------------

Sur opérations du FPSP	-
------------------------	---

Autres provisions pour risques et charges	1 234 319
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	908 731
- Provision pour litiges & autres	325 588

DETTES	12 306 086 864
---------------	-----------------------

DETTES FINANCIERES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 469 991 288
--	---------------

Emprunts et dettes financières diverses	6 742 219
- Intérêts courus	4 042 333

DETTES D'EXPLOITATION

Adhérents et comptes rattachés	10 818 434 378
- Compte Personnel de Formation à payer	829 462 231
- Conseil en Evolution Professionnelle à payer	40 066 235
- Dotation Projets de Transition Professionnelle à payer	278 614 768
- Dotations FIPU & C2P à payer	1 463 044
- Alternance permis de conduire apprentis à payer	1 191 000
- Alternance péréquation inter-branches 2022 à payer	13 161 099
- Alternance péréquation inter-branches 2023 à payer	132 960 682
- Alternance péréquation inter-branches 2024 à payer	2 464 490 254
- Alternance péréquation inter-branches 2024 à payer	4 865 597 164
- Alternance CNFPT à payer	1 000 000
- Dotation Alternance à payer	375 000 000
- Dotation PDC-50 à payer	223 251 534
- Dotation PIC	1 500 000 000
- Contributions Saint Pierre et Miquelon à reverser	363 708
- Contributions intermittents du spectacle à reverser	20 046 936
- Cotisations CCCA-BTP à reverser	9 931 702
- Contributions FAF TI à reverser	56 624 008
- Dotations FIPU & C2P non consommées à reverser	5 210 014
- Trop perçu RAN AT Pro à reverser	-

Dettes fournisseurs et comptes rattachés**8 511 070**

- Fournisseurs de gestion	6 477 029
- Fournisseurs factures non parvenues	761 487
- Fournisseurs immobilisations factures non parvenues	1 272 554

Dettes fiscales et sociales**2 407 909**

- Personnel, rémunérations dues & avances	16
- Dettes sur CSE	13 199
- Personnel - Charges à payer	60 098
- Dettes sur congés payés	597 243
- Dettes CET	306 019
- Dettes RTT	20 589
- Sécurité sociale	380 021
- Caisses de retraites, mutuelle, prévoyance	278 827
- Charges sociales sur congés payés	283 607
- Charges sociales sur CET	144 148
- Charges sociales sur RTT	9 912
- Charges fiscales sur congés payés	117 219
- Prélèvements à la source	78 604
- Taxe sur les salaires	116 987
- IJSS à régulariser	1 420

Autres dettes**Produits constatés d'avance**

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	2025	2024
PRODUITS D'ACTIVITE	12 663 155 551	13 062 411 058
Dotations Etat	999 068 151	1 600 000 000
Contributions tardives OPCO	4 968 669	12 915 082
Contributions recouvrées URSSAF Caisse nationale	10 938 010 790	10 681 913 413
Contributions recouvrées CCMSA	334 365 974	329 383 208
Contributions recouvrées CPS SP&M	363 708	353 194
Frais de gestion URSSAF CN et CCMSA	- 55 575 476	- 54 344 667
Contributions des FAF TI à reverser	341 168 164	360 311 157
Contributions au titre du 1% CEP	3 809 474	4 181 624
Contributions au titre du 11% CPF	38 012 994	40 113 024
Reports à nouveau sections CIF CDI & CDD	1 723 322	881 674
Excédents financiers OPCO, AT Pro et FAF TI	10 893 184	47 206 664
Dotations Cnam FIPU er C2P	32 489 986	26 279 608
Autres produits d'intervention France compétences	13 856 609	13 217 075
CHARGES D'ACTIVITE	12 999 343 445	13 686 433 038
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	800 000 000	800 000 000
Projets de transition professionnelle	431 968 000	432 558 621
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	91 894 111	90 957 536
Alternance fonds régions fonctionnement & investissements CFA	268 097 699	268 097 699
Alternance permis de conduire apprentis	35 954 350	37 677 433
Alternance CNFPT	5 000 000	10 000 000
Alternance dotation FC	3 600 000 000	3 600 175 053
Alternance péréquation inter-branches	4 859 075 927	5 444 965 727
Compte Personnel de Formation	1 815 303 609	1 898 404 317
PDC -50	550 000 000	550 026 011
Reversement aux FAF TI	341 168 164	360 311 158
Dotations Cnam FIPU er C2P	32 489 986	26 279 609
Autres reversements	140 890 276	140 274 767
Autres charges d'intervention France compétences	2 973 854	2 966 967
Abondement au Fonctionnement	24 527 469	23 738 140
RESULTAT D'ACTIVITE	- 336 187 894	- 624 021 980
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	24 814 647	23 925 571
Produits de fonctionnement prélevés sur les contributions	24 527 469	23 738 140
Autres produits de fonctionnement	287 178	187 431
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23 265 782	21 435 088
Achats et charges externes	9 478 866	8 127 829
Impôts et taxes	947 309	863 955
Charges de personnel	9 646 723	8 820 391
Autres charges diverses	14	-
Dotations aux amortissements et provisions	3 192 870	3 622 912
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 548 865	2 490 483
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 334 639 029	- 621 531 497
Produits financiers	-	-
Charges financières	15 914 088	5 570 606
RESULTAT FINANCIER	- 15 914 088	- 5 570 606
Produits exceptionnels	-	5 053 194
Charges exceptionnelles	-	6 257
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	5 046 937
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 350 553 118	- 622 055 166

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'ACTIVITE 12 663 155 551

- Dotations Etat		999 068 151
- dans le cadre de la LF	850 000 000	
- crédits PIC non consommés	149 068 151	
- Contributions tardives des OPCO		4 968 669
- Formation professionnelle & apprent. & CPF	4 968 669	
- Contributions recouvrées URSSAF Caisse nationale:		10 938 010 790
- Contributions form. Prof. & apprent.	10 777 874 420	
- Contributions intermittents du spectacle	63 744 060	
- Contributions salariés part. employeurs	16 422 600	
- Cotisations CCCA-BTP	79 969 710	
- Contributions form. Prof. & apprent. recouvrées CCMSA		334 365 974
- Contributions form. Prof. & apprent. recouvrées CPS SP&M		363 708
- Frais de gestion des organismes de recouvrement		- 55 575 476
- URSSAF Caisse nationale	- 54 701 116	
- CCMSA	- 874 360	
- Contributions des FAF TI à reverser		341 168 164
- Contributions FAF TI & part. employeurs au titre du CEP		3 809 474
- Contributions FAF TI & part. employeurs au titre du CPF		38 012 994
- Reliquats RAN CIF		1 723 322
- Excédents financiers OPCO, AT Pro, FAF TI		10 893 184
- Dotations CNAM		32 489 986
- Au titre du FIPU	25 889 744	
- Au titre du C2P	6 600 242	
- Autres produits d'activité France compétences		13 856 609
- Redevances AT Pro SI commun	510 001	
- Reversements Trésor Public	4 417 159	
- Versements spécifiques PE	4 854 778	
- Versements CCI	4 074 671	

CHARGES D'ACTIVITE 12 999 343 445

- Plan d'investissement dans les compétences (PIC)		800 000 000
- Projets de transition professionnelle		431 968 000
- Dotation France compétences	431 968 000	
- Conseil en évolution professionnelle (CEP)		91 894 111
- Alternance fonds régions fonctionnement & investissements CFA		268 097 699
- Au titre du fonctionnement	88 000 199	
- Au titre de l'investissement	180 097 500	

- Alternance permis de conduire apprentis		35 954 350
- Alternance CNFPT		5 000 000
Alternance dotation France compétences		3 600 000 000
- Alternance péréquation inter-branches		4 859 075 927
- Péréquation inter-branches 2025	4 865 597 162	
- Ajust. définitif péréq. Inter-branches 2024	- 6 521 235	
- Compte Personnel de Formation		1 815 303 609
- PDC -50		550 000 000
- Dotation France compétences	550 000 000	
- Reversements aux FAF TI		341 168 164
- Reversements contributions	341 168 164	
- Dotations CNAM		32 489 986
- Au titre du FIPU	25 889 744	
- Au titre du C2P	6 600 242	
- Autres reversements		140 890 276
- Contributions intermittents du spectacle	60 556 858	
- Cotisations CCCA-BTP	79 969 710	
- Contributions SP&M	363 708	
- Autres charges d'intervention France compétences		2 973 854
- AT Pro SI commun	2 973 854	
- Abondement au fonctionnement		24 527 469
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		24 814 647
- Produits de fonctionnement prélevés sur les contributions		24 527 469
- Autres produits de fonctionnement		287 178
- Reprise sur provision de fonctionnement	197 155	
- Unédic convention démission-reconv.	90 000	
- Autres	23	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		23 265 768
Achats et charges externes		9 478 866
- Fournitures non stockables	10 673	
- Fournitures administratives	10 837	
- Autres fournitures	11 881	
- Sous traitances	32 896	
- Locations immobilières	854 725	
- Charges locatives	258 023	
- Locations mobilières	65 522	
- Hébergement sites	1 361 353	
- Entretien, réparation & maintenance	484 667	
- Assurances	26 526	
- Documentations- séminaires - colloques	262 518	
- Etudes	15 480	

Achats et charges externes (suite)

- Personnel extérieur et personnel détaché	667 859
- Honoraires	2 634 911
- Relations presse, communication	3 132
- Voyages et déplacements	13 773
- Frais de mission et réception	23 625
- Frais postaux & communication	96 438
- Services bancaires	1 895 106
- Commissions engagement: 1 891 000 €	
- Autres frais bancaires => 4 106 €	
- Formation du personnel	128 908
- Redevances, concessions, brevets	620 014

Impôts et taxes**947 309**

- Taxe sur les salaires	765 328
- Charges fiscales / congés payés	6 608
- Taxes diverses	175 373

Charges de personnel**9 646 723**

- Rémunérations	5 943 766
- Provision congés payés	35 534
- Provision C.E.T	32 797
- Provision RTT	- 28 240
- Indemnités et avantages divers	384 348
- Comité Social et économique	44 578
- Charges sociales & autres charges de personnel	3 233 940

Autres charges diverses**14**

- Charges de gestion courante	14
-------------------------------	----

Dotations aux amortissements et provisions**3 192 870**

- Dotations aux amortissements	3 152 664
- Dotations aux provisions	40 206

PRODUITS FINANCIERS**-****CHARGES FINANCIERES****15 914 088**

- Commissions de non utilisation	1 754 337
- Intérêts bancaires	14 159 751

PRODUITS EXCEPTIONNELS**-****CHARGES EXCEPTIONNELLES****-**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 865 526 827 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est une perte de 350 553 118 euros.

1. Faits significatifs de l'exercice

1.1 Situation nette négative au 31/12/25

La perte de l'exercice conduit à une situation nette négative cumulée de 10 441 794 356 euros au 31 décembre 2025.

Afin de faire face à son passif exigible, France compétences a de nouveau sollicité ses partenaires bancaires et recouru à l'emprunt.

1.2 Etat : Aides exceptionnelles de l'Etat

Dans le cadre du projet de la loi de finances 2025, l'Etat a octroyé à France compétences une aide exceptionnelle de 1,915 milliard d'euros. Ce montant a été revu à la baisse lors du vote du budget rectificatif de novembre 2025 et s'établit désormais à 850 millions d'euros. France compétences a également perçu une dotation complémentaire sur des crédits PIC non consommés pour 149 millions d'euros.

1.3 Concours bancaires 2025

Les concours bancaires souscrits en octobre 2025 auprès de 6 établissements de crédit se sont élevés à 2,22 milliards d'euros. A noter qu'ils ont une durée maximale de 12 mois. Des tirages à hauteur de 1,47 milliard d'euros ont été opérés afin d'assurer les échéances de fin 2025 et début 2026.

1.4 Péréquation inter-branches alternance

La péréquation inter-branches alternance est un dispositif qui vient en soutien aux opérateurs de compétences qui s'engagent en faveur de la formation en alternance en y consacrant une grande part de leurs ressources. Ainsi, les ressources de France compétences permettent aux OPCO qui satisfont aux conditions d'accès à la péréquation conformément aux dispositions légales et réglementaires, de bénéficier de financements complémentaires pour la prise en charge des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro A) lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes.

En 2025, ce dispositif a permis d'accompagner la dynamique de l'apprentissage, avec environ 825 000 entrées en apprentissage dans le secteur privé, même s'il est constaté une baisse d'environ 4,8% entre 2024 et 2025.

1.5 Evolutions réglementaires

Au regard du décret n° 2025-558 du 21 juin 2025, les montants des dotations attribuées par France compétences sont fixés, chaque année, par délibération de son Conseil d'administration. Ces dotations sont désormais versées en fonction des besoins de financement et des situations de trésorerie transmis par les attributaires selon une périodicité définie par le Conseil d'administration de France compétences. Cette périodicité est principalement mensuelle.

A noter que ce décret est également relatif au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences et associations Transitions Pro.

1.6 Convention d'objectifs et de performance

Le Conseil d'administration a approuvé l'avenant n°3 de prolongation pour l'année 2025 de la convention triennale d'objectifs et de performance 2020-2022 conclue entre l'Etat et France compétences le 1er avril 2020.

2. Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de France compétences ont été établis conformément aux textes suivants :

- décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences ;
- règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, dans sa version en vigueur au 1 janvier 2025, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- règlement ANC n°2019-03 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France compétences, tel que modifié par le règlement ANC n°2023-07 du 10 novembre 2023 et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des points mentionnés dans la partie 3 de la présente annexe.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations.

Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- Logiciels → 2 à 3 ans ;
- Agencements, aménagements et installations → 5 à 10 ans ;
- Matériel de bureau et matériel informatique → 3 ans ;
- Mobilier de bureau → 5 ans.

2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

2.3 Règles de rattachement des ressources / financements

France compétences dispose de ressources versées par les organismes de recouvrement que sont l'URSSAF Caisse nationale, la CCMSA et la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint Pierre et Miquelon. Ces ressources sont comptabilisées en produits de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due. Ces ressources sont principalement dédiées au financement :

- de la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ;
- des projets de transition professionnelle ;
- du conseil en évolution professionnelle ;

- de l'alternance : fonds régions fonctionnement et investissements des CFA, aide au permis de conduire des apprentis, versements complémentaires CNFPT, dotation alternance et péréquation inter-branches au bénéfice des OPCO ;
- du compte personnel de formation ;
- du PDC -50 ;
- du fonctionnement et des investissements de France compétences.

Ces financements sont comptabilisés en charge de l'exercice civil au titre duquel la participation légale est due.

2.4 Règles de rattachement des subventions

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions de financement entre France compétences et des organismes financeurs sont rattachées à l'exercice à hauteur des réalisations constatées et en fonction des caractéristiques définies pour chaque convention de financement.

2.5 Provisions

Les provisions constatées au passif du bilan concernent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 0,91 million d'euros et une provision pour litiges pour 0,33 million d'euros.

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites dans les comptes de France compétences. Ces indemnités ont été valorisées sur la base de l'accord collectif sur les conditions d'emploi au sein de France compétences et au regard des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié ;
- Age de départ à la retraite des bénéficiaires à 67 ans ;
- Taux d'actualisation de 3,96 % ;
- Taux moyen de progression des salaires de 2% ;
- Probabilité de présence des salariés à la date de départ à la retraite évaluée en fonction d'un taux de "Turn Over" et des tables de mortalité INSEE 2020-2022.

2.6 Règles de rattachement liées à la péréquation inter-branches

En application du décret n° 2018-1331 et du règlement ANC n° 2023-07 modifiant le règlement ANC n° 2019-03, les sommes allouées au titre de la péréquation inter-branches sont inscrites au passif du bilan, en dettes.

2.7 Règles de rattachement des actions liées a au budget Intervention

Ces actions réalisées et non encore comptabilisées à la clôture de l'exercice sont constatées en charges à payer, sur la base des engagements estimés et/ou notifiés par France compétences.

2.8 Comptabilité analytique

Le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 prévoit la ventilation du budget de France compétences selon les principes de la comptabilité analytique votés au Conseil d'Administration du 27 mars 2020. Pour 2025, le budget France compétences est ventilé de la façon suivante :

Budget réalisé fonctionnement ¹	Personnel	Fonctionnement	Investis.	Total
Mission observation et évaluation	1 407 595	2 130 853	605 759	4 144 207
Mission financement et répartition	1 587 267	1 348 322	262 661	3 198 250
Mission régulation et contrôle	1 316 407	1 362 319	262 661	2 941 387
Mission certification professionnelle	3 270 286	2 076 044	645 334	5 991 664
Mission CEP	1 134 555	2 135 579	1 113 588	4 383 722
Mission transitions professionnelles	1 059 521	1 087 192	262 661	2 409 374
TOTAL	9 775 631	10 140 309	3 152 664	23 068 604

¹ le montant global ventilé intègre des produits de fonctionnement pris en atténuation de charges

Budget d'intervention (hors FPSPP & versements à l'€ l'€)	Total
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	800 000 000
Projets de transition professionnelle dotation 2025 ²	434 431 853
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	91 894 111
Alternance fonds régions fonct. & invests. CFA	268 097 699
Alternance permis de conduire apprentis	35 954 350
Alternance CNFPT	5 000 000
Alternance dotation 2025	3 600 000 000
Alternance péréquation inter-branches	4 859 075 927
Compte Personnel de Formation	1 815 303 609
PDC-50 dotation 2025	550 000 000
TOTAL	12 459 757 549

3. Changement de méthode et de présentation

Le Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Il refond principalement les notions de résultat d'exploitation et de résultat exceptionnel.

L'article 122.3 du Plan comptable général prévoit que lors de changements de méthodes comptables, l'effet de la nouvelle méthode est calculé de façon rétrospective, comme si celle-ci avait toujours été appliquée.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des changements de méthode sur le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

PRODUITS EXCEPTIONNELS		Comptes annuels au 31/12/24 Retraitement changement de méthode			
Rubriques	Montants	Augmentation autres produits d'intervention	Augmentation autres produits fonctionnement	Augmentation résultat d'exploitation	Diminution résultat exceptionnel
Produits exceptionnels	5 053 194	5 053 191	3	5 053 194	- 5 053 194

CHARGES EXCEPTIONNELLES		Comptes annuels au 31/12/24 Retraitement changement de méthode		
Rubriques	Montants	Augmentation autres charges fonctionnement	Augmentation résultat d'exploitation	Diminution résultat exceptionnel
Charges exceptionnelles	6 257	6 257	- 6 257	6 257

Ainsi, le résultat d'exploitation 2024 retraité est désormais de - 616 484 560 millions d'euros contre - 621 531 497 €

² dont part nette sur le financement du SI commun pour 2,46 millions d'euros

4. Notes sur le bilan au 31/12/25

4.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeur brute début	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin
INCORPORELLES				
Logiciels	15 042 196	2 926 783	586 914	17 382 065
SI commun AT Pro	4 752 426	1 305 231	-	6 057 656
Logiciels en cours	88 847	656 503	73 187	672 163
TOTAL 1	19 883 469	4 888 517	660 101	24 111 884
CORPORELLES				
Agencs, aménagts, installations	176 644	-	-	176 644
Autres immobilisations corporelles	595 869	81 904	28 328	649 445
Mobilier	20 541	-	-	20 541
Avances & acomptes	-	-	-	-
TOTAL 2	793 053	81 904	28 328	846 629
FINANCIERES				
Dépôts & cautionnement	-	-	-	-
TOTAL 3	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	20 676 522	4 970 421	688 429	24 958 514

4.2 Amortissements

Amortissements	Valeur brute début	Dotations	Reprises	Valeur brute fin
INCORPORELLES				
Logiciels	11 532 236	3 048 275	73 069	14 507 442
SI commun AT Pro	3 420 571	1 406 006	-	4 826 578
TOTAL 1	14 952 807	4 454 282	73 069	19 334 020
CORPORELLES				
Agencs, aménagts, installations	43 428	17 664	-	61 092
Autres immobilisations corporelles	491 907	84 273	4 227	571 953
Mobilier	4 076	2 451	-	6 527
TOTAL 2	539 411	104 389	4 227	639 572
TOTAL GENERAL	15 492 218	4 558 670	77 296	19 973 592

4.3 Échéance des créances

Échéance des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Adhérents & comptes rattachés	1 148 903 928	1 148 903 928	-
Autres créances	213 872	213 872	-
Charges constatées d'avance	2 573 765	2 573 765	-
TOTAL GENERAL	1 151 691 565	1 151 691 565	-

4.4 Comptes de régularisation actif

Produits à recevoir	2025	2024	Variation montant	Variation %
Contribution OPCO à recevoir	7 418 401	5 702 252	1 716 149	30%
Contrib. URSSAF Caisse nationale à rec.	1 040 939 399	1 012 095 693	28 843 706	3%
Contrib. CCMSA à recevoir	62 220 489	59 002 767	3 217 721	5%
Contrib. CPS Saint Pierre & Miquel. à rec.	363 708	353 194	10 514	3%
Contrib. travailleurs indépendants à rec.	28 252 176	32 149 572	- 3 897 396	-12%
Excédents de trésorerie à recevoir	9 709 756	42 123 169	- 32 413 413	-77%
Autres créances	213 872	1 785	212 087	11882%
TOTAL GENERAL	1 149 117 800	1 151 428 431	- 2 310 631	0%

Charges constatées d'avance	2025	2024	Variation montant	Variation %
Locations mobilières	2 579	17 546	- 14 967	-85%
Locations immobilières	217 130	209 333	7 796	4%
Charges locatives	61 518	61 282	236	0%
Licences	311 609	258 138	53 472	21%
Maintenance	-	63 623	- 63 623	-100%
Assurances	26 305	25 839	466	2%
Abonnement	14 456	15 811	- 1 356	-9%
Frais PTT-TELECOM	759	3 278	- 2 519	-77%
Taxe foncière	25 926	25 371	555	2%
Médecine du travail	10 032	-	10 032	NA
Marché CEP	1 903 452	1 257 138	646 314	51%
TOTAL GENERAL	2 573 765	1 937 360	636 405	33%

4.5 Provisions pour risques & charges

Provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litige	426 000	41 148	141 618	325 529
Provisions IDR	964 268	-	55 537	908 731
Autres provisions	-	58	-	58
TOTAL GENERAL	1 390 268	41 206	197 155	1 234 319

4.6 Échéances des dettes

Dettes ³	Montant brut	Un an au plus	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Altern. péréquation inter branches 2022	13 161 099	13 161 099	-	-
Altern. péréquation inter branches 2023	132 960 682	121 508 103	11 452 579	-
Altern. péréquation inter branches 2024	2 464 490 254	2 147 920 220	316 570 034	-
Altern. péréquation inter branches 2025	4 865 597 164	3 164 604 767	1 700 992 397	-
Alternance CNFPT	1 000 000	1 000 000	-	-
Dotation Alternance	375 000 000	375 000 000	-	-
Dotation PDC 50	223 251 534	223 251 534	-	-
Dotation PIC	1 500 000 000	319 000 000	1 181 000 000	-
Contributions Saint Pierre et Miquelon	363 708	363 708	-	-
Contributions intermittents du spectacle	20 046 936	20 046 936	-	-
Cotisations CCCA BTP	9 931 702	9 931 702	-	-
Contributions FAF TI	56 624 008	56 624 008	-	-
Dotations FIPU & C2P non consommées	5 210 014	5 210 014	-	-
Dettes tiers	8 511 070	8 511 070	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 407 909	2 407 909	-	-
TOTAL GENERAL	10 829 353 358	7 619 338 348	3 210 015 010	-

4.7 Comptes de régularisation passif

Charges à payer	2025	2024	Variation montant	Variation %
Compte Personnel de Formation	829 462 231	801 158 622	28 303 609	4%
Conseil en Evolution Professionnelle	40 066 235	35 841 941	4 224 294	12%
Dotation Projets de Transition Prof.	278 614 768	219 573 432	59 041 336	27%
Alternance permis de conduire apprentis	1 191 000	3 995 169	- 2 804 169	-70%
Altern. péréquation inter branches	7 476 209 199	7 829 640 518	- 353 431 319	-5%
Alternance CNFPT	1 000 000	2 000 000	- 1 000 000	-50%
Dotation Alternance	375 000 000	1 080 496 707	- 705 496 707	-65%
Dotation PDC 50	223 251 534	236 145 795	- 12 894 261	-5%
Dotation PIC	1 500 000 000	1 150 000 000	350 000 000	30%
Contributions Saint Pierre et Miquelon	363 708	353 194	10 514	3%
Contributions intermittents du spectacle	20 046 936	19 982 707	64 229	0%
Cotisations CCCA BTP	9 931 702	11 206 592	- 1 274 890	-11%
Contributions FAF TI	56 624 008	57 113 358	- 489 350	-1%
Dotations FIPU & C2P à payer	1 463 044	1 875 876	- 412 832	NA
Dotations FIPU & C2P non consommées	5 210 014	18 420 392	- 13 210 378	NA
Trop perçu RAN AT Pro à reverser	-	7 181	- 7 181	NA
Fournisseurs et rattachés	8 511 070	8 616 243	- 105 173	-1%
Dettes sociales	2 095 099	1 877 986	217 114	12%
Dettes fiscales	312 810	258 661	54 148	21%
TOTAL GENERAL	10 829 353 358	11 478 564 373	- 649 211 016	-6%

³ Concernant les dettes de péréquation inter-branches, les échéances ont été déterminées au regard des informations prévisionnelles transmises par les opérateurs de compétences
Concernant la dette au titre du PIC, les échéances ont été transmises par la DGEFP et déterminées au regard des besoins prévisionnels

Produits constatés d'avance	2025	2026	Variation montant	Variation %
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	-	-	-

5. Notes sur le compte de résultat au 31/12/25

5.1 Comparatif réalisé et budget initial de fonctionnement et d'intervention

Produits d'intervention 2025 (en millions d'€)	Budget initial	Réalisé	Variation
Contributions form. Prof. et apprentissage	11 096	11 057	- 39
Contributions intermittents spectacle	68	64	- 4
Contributions particuliers employeurs	16	16	- 0
Contributions CCCA BTP	79	80	1
Contributions FAF TI	337	341	4
CPF & CEP FAF TI	44	42	- 2
Excédents de trésorerie	-	11	11
Dotation exceptionnelle Etat & report PIC	1 966	999	- 967
Fonds spécifiques C2P et FIPU	45	32	- 12
Autres ressources	-	21	21
TOTAL GENERAL PRODUITS	13 651	12 663	- 988

Charges intervention et fonctionnement 2025 (en millions d'€)	Budget initial	Réalisé	Variation / réalisé
Formation demandeurs d'emploi	800	800	-
PTP dotation FC (y compris SI commun)	435	434	- 1
Conseil en évolution professionnelle	110	92	- 18
Alternance fonds régions	268	268	0
Alternance permis de conduire apprentis	38	36	- 2
Alternance CNFPT	5	5	0
Alternance péréquation inter-branches	5 776	4 859	- 917
Alternance dotation FC	3 600	3 600	-
PDC -50 dotation FC	550	550	-
Reversements intermittents spectacle	64	61	- 3
Compte personnel de formation	1 950	1 815	- 135
Reversements contributions FAF TI	337	341	4
Reversement contributions CCCA BTP	79	80	1
Fonds spécifiques C2P et FIPU	45	32	- 12
Fonctionnement et investissements	25	23	- 1
Charges financières	35	16	- 19
TOTAL GENERAL CHARGES	14 116	13 014	- 1 103
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 465	- 351	115

5.2 Comparatif réalisé et budget rectificatif novembre 2025 de fonctionnement et d'intervention

Produits d'intervention 2025 (en millions d'€)	Budget rectificatif 11/25	Réalisé	Variation
Contributions form. Prof. et apprentissage	11 000	11 057	57
Contributions intermittents spectacle	66	64	- 2
Contributions particuliers employeurs	17	16	- 0
Contributions CCCA BTP	80	80	0
Contributions FAF TI	344	341	- 3
CPF & CEP FAF TI	44	42	- 2
Excédents de trésorerie	-	11	11
Dotation exceptionnelle Etat & report PIC	998	999	1
Fonds spécifiques C2P et FIPU	45	32	- 12
Autres ressources	-	21	21
TOTAL GENERAL PRODUITS	12 593	12 663	70

Charges intervention et fonctionnement 2025 (en millions d'€)	Budget rectificatif 11/25	Réalisé	Variation BR / réalisé
Formation demandeurs d'emploi	800	800	-
PTP dotation FC (y compris SI commun)	435	434	- 1
Conseil en évolution professionnelle	110	92	- 18
Alternance fonds régions	268	268	0
Alternance permis de conduire apprentis	37	36	- 1
Alternance CNFPT	5	5	0
Alternance péréquation inter-branches	5 123	4 859	- 264
Alternance dotation FC	3 600	3 600	-
PDC -50 dotation FC	550	550	-
Reversements intermittents spectacle	63	61	- 2
Compte personnel de formation	1 969	1 815	- 154
Reversements contributions FAF TI	344	341	- 3
Reversement contributions CCCA BTP	80	80	0
Fonds spécifiques C2P et FIPU	45	32	- 12
Fonctionnement et investissements	25	23	- 1
Charges financières	25	16	- 9
TOTAL GENERAL CHARGES	13 477	13 014	- 463
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 884	- 351	534

5.3 Comparatif détaillé budget de fonctionnement France compétences

Charges de fonctionnement	Budget prévisionnel	Réalisé	Variation	Variation en %
LOCATION IMMOBILIERE	1 133 386	1 162 871	29 485	2,60%
Loyer	841 386	854 725	13 339	1,59%
Charges locatives	236 000	258 023	22 023	9,33%
Entretien + maintenance locaux	56 000	50 123	- 5 877	-10,49%
PRESTATIONS DE SERVICE	7 665 000	7 316 085	- 348 915	-4,55%
Honoraires	980 000	577 055	- 402 945	-41,12%
Honoraires SI	1 310 000	581 670	- 728 330	-55,60%
Honoraires CEP (CSF, Audits, pilotage)	900 000	853 765	- 46 235	-5,14%
Personnel intérimaire - mis à disposition	700 000	667 859	- 32 141	-4,59%
Services généraux	300 000	233 036	- 66 964	-22,32%
Prestations SI hors honoraires	2 162 000	2 386 430	224 430	10,38%
Autres (dont com. d'engagt bancaire)	1 313 000	2 016 269	703 269	53,56%
FRAIS DE MISSION	40 000	29 184	- 10 816	-27,04%
Frais de déplacement	20 000	13 765	- 6 235	-31,18%
Frais de repas/Hébergement	20 000	15 419	- 4 581	-22,91%
EVALUATION	800 000	596 308	- 203 692	-25,46%
COMMUNICATION	350 000	245 502	- 104 498	-29,86%
DEPENSES DE PERSONNEL	9 706 487	9 775 631	69 144	0,71%
Appointements	6 203 635	6 316 045	112 410	1,81%
Charges sociales et autres	3 352 852	3 330 678	- 22 174	-0,66%
Formation	150 000	128 908	- 21 092	-14,06%
IMPOTS & TAXES	920 455	947 309	26 854	2,92%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 624 919	3 152 664	- 472 255	-13,03%
PROVISIONS POUR RISQUES / IFC	287 222	- 156 949	- 444 171	-154,64%
TOTAL GENERAL	24 527 469	23 068 605	- 1 458 864	-5,95%

6. Autres informations

6.1 Evènements post-clôture

A compter de 2026, France compétences reverse aux OPCO des branches concernées, quand ces dernières ont fait le choix d'un recouvrement par l'URSSAF Caisse nationale, les montants perçus au titre des contributions supplémentaires ayant pour objet le développement de la formation professionnelle continue, créées par un accord professionnel national.

La loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 vient créer un nouveau dispositif intitulé « période de reconversion », dispositif de reconversion professionnelle à l'initiative de l'entreprise, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026. Ce dispositif sera géré par les Opérateurs de compétences.

6.2 Suivi des effectifs

Effectif en équivalent temps plein travaillé	2025	2024	2023	2022
Effectif ETPT	87,80	88,95	88,68	81,28

6.3 Information sur les honoraires versés au Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'Article R 123.198 modifié par le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 62 491 €.